

Entretien avec Michel Koebel

docteur en sciences sociales,
Chargé d'enseignement à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

Entretien filmé, réalisé par Pierre Bischoff, CRDP Strasbourg, le 30 mars 2000

P.B. Vous pouvez me donner la définition d'un conseil municipal enfants ?

M.K. Alors je pense que déjà le fait de définir un conseil d'enfants, c'est se positionner par rapport à tout ce que représente le conseil d'un point de vue idéologique. Donc, à la rigueur, je vous dirais : non je ne peux pas vous le définir parce que je sors de mon rôle d'universitaire... Mais je peux vous le définir quand même si vous y tenez. Je pense que c'est une structure qui s'apparente à la structure correspondante qui est légitime, qui est le conseil municipal, donc qui prend les apparences du conseil municipal adulte, mais qui n'en a pas le pouvoir, qui a uniquement un pouvoir consultatif. Mais la plupart du reste des caractéristiques de ce conseil sont les mêmes, c'est à dire qu'il fonctionne sur le principe de l'élection la plupart du temps, et il est constitué en commissions, d'enfants bien sûr... La différence fondamentale quand même, c'est que ce ne sont pas les enfants qui se réunissent seuls, ils sont quand même encadrés par des adultes. Alors ça peut être des élus adultes, ça peut être des animateurs spécialement embauchés pour ça, et ça peut être des intervenants comme des parents d'élèves, des enseignants, selon la logique locale qui a présidé à l'installation de ce conseil.

P.B. Sont-elles utiles, ces structures ?

M.K. Alors l'utilité, il faut y voir, à mon avis, selon plusieurs plans. Pour les enfants qui en font partie, à mon avis, c'est très utile. Parce que les enfants y apprennent souvent à prendre la parole, à s'exprimer. Dans certains conseils, on apprend des rudiments de budget, des rudiments de méthodologie de projet. Mais ça reste essentiellement confiné à ce groupe d'enfants, d'enfants élus. C'est à dire que dans le discours des élus qui mettent ce genre de structures en place, ça dépasse souvent le groupe d'enfants qui est élu. Et on parle de démocratie directe, (...) de l'*invention* de nouvelles formes de démocratie. Et là je dis : non, pas du tout. C'est exactement la reproduction de la forme dominante de la démocratie aujourd'hui qui est la démocratie représentative.

P.B. Justement, et les autres ? On a parlé des enfants actifs dans ce conseil municipal enfant, et les autres ?

M.K. Moi, ça fait maintenant presque 20 ans que je m'intéresse à ces conseils d'enfants. Quinze ans que je m'y intéresse d'un point de vue universitaire, d'un point de vue de mémoire professionnel, j'ai travaillé depuis quinze ans là-dessus. J'ai assisté à de nombreux colloques, et je peux vous dire que s'il y a une question qui revient comme un leitmotiv dans ces colloques qui rassemblent soit des conseillers enfants, soit des adultes qui sont impliqués dans ces conseils, c'est le problème de l'aller-retour entre les élus et les électeurs. La volonté des élus, c'est, justement dans ce souci de démocratie directe, d'organiser le retour de ce qui est fait dans le conseil d'enfants auprès des électeurs, et en même temps l'aller retour, puisqu'il faut aussi remonter, de la part de l'ensemble des électeurs potentiels, de l'ensemble des enfants, de remonter des idées, des projets, des avis, des critiques éventuellement. Et cet aller-retour ne fonctionne pas. Il ne fonctionne quasiment jamais. Alors il y a des exceptions...

P.B. Pourquoi il ne fonctionne quasiment jamais à votre avis ?

M.K. Alors, selon les élus adultes¹, c'est la faute des enseignants. Le plus souvent. Alors ils disent que les enseignants ne s'impliquent pas, qu'ils n'ont pas assez de temps, qu'ils ont leurs programmes... (...) Ce manque d'implication des enseignants est peut-être en partie

¹ Précision apportée après reformulation souhaitée par Pierre Bischoff. S'agissait-il des élus enfants ou adultes.

justifié, mais je crois que ce qui est l'explication réelle et profonde de ce problème d'aller-retour élus/électeurs, c'est le problème de la démocratie représentative aujourd'hui. C'est à dire que le fait d'avoir utilisé la même forme de délégation, qui définit l'ensemble de la vie démocratique aujourd'hui, ou du moins la majorité d'entre elles, de l'avoir reproduite au sein des conseils d'enfants, c'est bien des enfants élus qui sont censés représenter l'ensemble des enfants de la commune, c'est cette raison qui fait que l'aller-retour n'existe pas. Est-ce qu'il existe au niveau des élus adultes ? Il existe très peu, malgré les tentatives de certains maires, actuellement, il existe très peu. Et je crois que c'est inscrit fondamentalement dans le mode de représentation actuel de la politique en général.

P.B. Je suis tenté de vous demander, en terme de vie citoyenne, d'éducation à la citoyenneté, j'aimerais bien que vous vous exprimiez là-dessus. En restant sur les conseils municipaux d'enfants.

M.K. Oui, alors je crois que le mot « citoyenneté », ça fait maintenant déjà dix ans qu'il est très prisé, pas seulement dans le domaine des conseils d'enfants, mais un peu dans tous les domaines. Je crois que « éducation à la citoyenneté », ce sont des termes qui ont tellement de sens [différents], qu'ils peuvent faire consensus entre les différentes parties d'un projet, entre les différents intervenants qui sont amenés à intervenir dans le conseil municipal enfant, je parle par exemple des élus adultes, des enseignants... Parce que... je disais qu'ils ne sont pas beaucoup impliqués, on leur reproche de ne pas être beaucoup impliqués, n'empêche que pour la partie « élections », ils sont *très* impliqués. C'est à dire que, le plus souvent, dans les conseils municipaux enfants, les élections ont lieu à l'école. Et une des raisons qui explique pourquoi elles ont lieu à l'école, le taux de participation, quand ça passe par l'école, il est de l'ordre de 90, 95, voire 100%, alors que si vous le faites en dehors de l'école, il tombe à 30%, parfois à 25%. Donc un intérêt aussi de passer par l'école, c'est d'avoir, je dirai, un semblant de très forte participation électorale qui serait un exemple à donner aux adultes aussi. Souvent on utilise le conseil d'enfant pour donner un exemple de démocratie directe, de participation électorale, etc. Alors que la réalité, si on les met dans les mêmes conditions que les adultes, ils sont parfois moins enclins à participer à des élections que les adultes. Mais je n'ai pas répondu à la question...

P.B. C'est pas grave...

M.K. Alors je continue quand même. Donc « citoyenneté », ça a plein de sens. Et c'est très intéressant comme terme, parce qu'il peut faire l'unanimité dans un partenariat pour faire un projet, et notamment pour mettre en place un conseil d'enfants. Mais, derrière cette unanimité, je pense – et je suis même persuadé puisque je l'ai démontré dans ma thèse – qu'il y a une diversité très grande de conceptions, qui sont également des conceptions politiques, des conceptions de l'engagement politique, de l'engagement local, que ce soit pour des militants politiques ou des non-militants, des gens qui ne veulent rien à voir avec la politique. Citoyenneté : on ne peut pas être contre, comme le disait l'un des conseillers municipaux que j'ai interviewés. On ne peut pas être contre cela, l'éducation à la citoyenneté ! Et donc si on ne va pas plus loin que ces termes très généraux dans un projet de conseil d'enfants, à mon avis, tôt ou tard, on se retrouve face à des problèmes vis à vis de ses partenaires, parce que tout le monde n'avait pas la même idée derrière le mot « citoyenneté ».

P.B. Quelle est votre idée derrière ce mot « citoyenneté » ?

M.K. Même réponse que tout à l'heure ! Est-ce que c'est à moi de définir ce qu'est la citoyenneté ? C'est un enjeu de lutte ! A travers des conseils municipaux d'enfants par exemple, c'est une manière, pour les élus qui les mettent en place, d'imposer auprès des partenaires, auprès de la population, leur vision de ce qu'est la citoyenneté. Je pense que ça c'est très important pour les conseils d'enfants, parce que ça va plus loin que simplement l'aspect un peu pédagogique qui est souvent mis en avant, l'aspect novateur peut-être, je crois que, et c'est ce que j'ai démontré dans ma thèse, derrière cette imposition d'une vision de

l'excellence en matière de citoyenneté, il y a la conception qu'ont les élus de ceci. Et cette conception, elle est dépendante de l'enracinement politique et idéologique des gens, des élus à l'intérieur de l'espace politique local. Je prends un exemple. Les élus « de droite » grosso modo pensent que l'enfant n'est pas encore citoyen à 10-12 ans, ils estiment que c'est un *futur* citoyen. On retrouve ça toujours dans les discours. Et donc, logiquement, la conception qui va se mettre en place dans le conseil d'enfants, c'est un aspect pédagogique, un aspect très... d'initiation, d'exercice non pas de *la* démocratie, mais d'exercice au sens : on s'exerce, on fait des exercices, plus tard, peut-être qu'on s'impliquera plus, (...) on deviendra des citoyens plus actifs par la suite, et peut-être – maintenant ça commence à venir dans les discours des élus adultes – peut-être que ce seront un jour de futurs conseillers municipaux adultes. Je prends un exemple tout simple : le maire de Schiltigheim, lors d'une assemblée générale de son association nationale de conseils d'enfants et de jeunes en 1996, avait été très fier [d'annoncer] que deux anciens conseillers municipaux enfants de sa commune sont venus sur sa liste lors des élections municipales de 95 et ont été élus conseillers municipaux. Alors que d'autres discours ont tendance plutôt à se protéger de cette récupération politique, parce qu'elle peut être considérée comme une récupération politique, voire un paternalisme des élus adultes.

P.B. Justement, on se trouve confronté à deux mondes : le monde politique et le monde de l'éducation. On sent au niveau du monde de l'éducation une certaine réticence, on se méfie souvent de ces initiatives citoyennes. Ca sort de la classe, ça sort de l'établissement. A votre avis, pourquoi ?

M.K. Je pense que, si on prend maintenant le point de vue des enseignants. Tout investissement dans une structure, dans un projet, ne se fait jamais sans qu'il y ait quelque part un intérêt. Alors je ne parle pas ici de l'intérêt personnel, machiavélique, qu'il peut y avoir. Ce n'est pas du tout ça. Un intérêt qui définit un investissement et une motivation. Alors je crois qu'il y a trois types de motivations pour les enseignants vis à vis d'un conseil municipal enfant. Tout d'abord, il y a un intérêt pédagogique pour la classe et pour son enseignement. Parce que pour ceux qui jouent le jeu à fond – parce qu'il en existe quelques-uns – c'est de faire effectivement une éducation civique, comme on dit, « grandeur nature », dans la classe, on va parler de ce qui se fait au conseil d'enfants, on va parler des projets, on va essayer de remonter l'avis de la classe à travers l' élu qui est représenté au conseil d'enfants, ça peut être une façon d'aborder, en 6^e par exemple, le Conseil Municipal, de voir comment ça fonctionne, effectivement, ça peut être intéressant pour un enseignant. C'est très rarement utilisé. Le deuxième intérêt, c'est un intérêt pédagogique indirect, je dirais, c'est le fait de... vous savez très bien que la municipalité s'occupe des écoles primaires et des écoles maternelles, c'est elle qui donne des subventions, qui s'occupe des problèmes matériels de l'école, puisque les écoles appartiennent aux municipalités – enfin aux mairies –, et donc c'est un intérêt pour les enseignants de faire du donnant donnant : ok, on s'implique, on vous organise les élections, mais attention derrière, vous nous mettez la subvention qu'on avait demandée, vous nous achetez le magnétoscope qui nous manque cruellement pour faire un travail pédagogique intéressant avec les enfants, etc. Alors évidemment, c'est jamais dit ! C'est quelque chose qui préexiste, cette relation entre les élus et les enseignants, qui se trouve présente, au moment où se négocie, entre les élus adultes et les enseignants, le fait de participer à l'organisation matérielle des élections, de participer à ce jeu politique local que représente le conseil municipal d'enfants. Et puis il y a un troisième intérêt, qui peut être alors là un intérêt personnel, et politique, c'est que certains enseignants ont utilisé leur engagement dans les structures, parfois dans le comité de pilotage de ce conseil municipal d'enfants, pour se rapprocher de la municipalité, pour s'impliquer dans la liste du maire, ou d'en tirer des profits politiques directs.

P.B. Si je vous parle de méfiance de ces deux mondes, l'un par rapport à l'autre, quelle est votre position par rapport à ça ? Parce qu'on pourrait penser que du côté politique, il y a une démarche démagogique, publicitaire même. Il y a une espèce de méfiance latente qu'on sent un peu. Vous pouvez m'en parler un petit peu ?

M.K. Oui. Moi je crois qu'ils ont raison, et pour la bonne et simple raison que la première chose que dit un maire lorsqu'il inaugure un conseil municipal enfant, alors je ne dis pas que c'est 100% des maires, mais chaque fois que j'étais à des inaugurations, j'ai entendu ces mots : « Non, ce n'est pas un gadget ! ». Avant de dire quoi que ce soit, le maire dit : « Non, ce n'est pas de la récupération, non, ce n'est pas un gadget »... Je veux dire, quand on commence un discours par la négation, vous comprenez que les gens qui écoutent, et notamment les enseignants qui sont présents, se méfient ! Et de toute façon, la méfiance, je crois qu'elle est justifiée, parce que un maire n'est pas seulement un maire, le plus souvent il a aussi une tendance politique, affirmée ou non. Et comme les conseils d'enfants sont les plus nombreux dans les communes à partir de 3 500 habitants, voire 10 000 habitants, là ils sont très nombreux, actuellement, il y a, dans les communes de plus de 10 000 habitants, il y a entre 40 et 50% de communes qui ont un conseil municipal d'enfants ou de jeunes, donc vous voyez, ça commence à être vraiment très important dans les grandes communes, et donc vous comprenez bien que les enseignants, eux, même s'ils sont dans une école laïque, dans une école républicaine où leur opinion politique ne doit pas avoir place, ils ont quand même leur opinion politique, et ils ont quand même leurs problèmes relationnels avec des politiques, et donc ils se méfient.

P.B. Comment faire pour rejoindre ces deux mondes ?

M.K. Pour les faire se rejoindre ?

P.B. Oui.

M.K. Ils se sont déjà rejoints, dans la mesure où, très souvent, on retrouve parmi les adjoints qui s'occupent d'un conseil d'enfants, parmi les maires parfois, des anciens ou des actuels enseignants, qui souvent ont été un peu déçus par leur métier, qui cherchent une « autre » relation avec l'enfant, parfois on trouve des enseignants, des fanas de la méthode Freinet ou d'autres méthodes de relation pédagogique avec l'enfant. Donc si vous voulez on trouve souvent des enseignants parmi les gens qui s'occupent des conseils d'enfants, mais ce sont des enseignants élus, ce n'est pas exactement la même casquette. Et ils ne le disent pas souvent qu'ils sont enseignants. Ils le disent parfois pour justifier, enfin quand ça les arrange, ils peuvent dire : « Mais vous savez, moi aussi je suis enseignant, je connais bien les enfants ». D'ailleurs, un maire qui définit la mise en place d'un conseil d'enfant, dans la plupart des cas, c'est lors d'une période préélectorale, ça fait partie d'un programme électoral, et puis on confie souvent à l'enseignant qui fait partie de l'équipe, à l'adjoint enseignant la mise en place de ce conseil, ou le suivi de ce conseil. Mais alors les faire se rejoindre, à mon avis, ça passe par des comités de pilotage, qui, dès le départ, avant même qu'un conseil municipal enfant soit mis en place, ou si c'est déjà le cas, redémarrer une négociation, il faudrait mettre en place un travail réel de partenariat avec des enseignants, le tout est de trouver des enseignants motivés, ce qui n'est pas toujours le cas. Pour qu'ils aient un contrôle sur la structure ! Sur la qualité de ce qui est fait dans la structure, de ce qui est produit.

P.B. Quelles sont selon vous les limites d'un conseil municipal enfant ? (...)

M.K. Une première limite que je trouve être la plus importante : les enfants concernés par cette structure, c'est un groupe *limité* d'enfants. Alors si je prends l'exemple de Sélestat qui existe depuis 10 ans, à force, chaque année ou tous les deux ans, on renouvelle, ça fait toujours une partie plus importante, on pourrait dire, de la population enfantine d'une commune. Mais ça reste quand même très limité aux enfants qui sont élus. Deuxième limite : il faut mettre un coup d'arrêt à ces discours des élus adultes qui s'impliquent dans ce genre de structures, c'est de croire que ça renouvelle, que ça innove en matière de démocratie. Je suis

désolé, ce n'est pas le cas. Ça ne fait que reproduire le mode de délégation habituel de la démocratie représentative. C'est exactement pareil.

P.B. Mais alors ça sert à quoi les conseils municipaux d'enfants ?

M.K. Alors j'ai envie de répondre peut-être à la place d'un élu. Le discours des élus sur l'utilité d'un conseil, c'est de dire que, en plus des élus adultes qui font partie du conseil municipal, en plus d'autres initiatives – souvent ce n'est pas la seule initiative dans une commune, il y a des conseils de quartier, parfois, il y a parfois des réunions de quartier qu'organise le maire pour, justement, essayer de se rapprocher de la population – ça sert effectivement à se rapprocher d'une population qui, aujourd'hui, n'a pas effectivement le moyen légal de faire partie des instances de décision d'une commune, c'est à dire le conseil municipal, puisque avant 18 ans, on ne peut pas en faire partie, donc c'est un moyen d'aller vers les enfants et d'écouter aussi, directement, un peu leur parole. Mais là je mettrai quand même des bémols parce que « écoute directe », je mets entre guillemets, souvent on parle dans ces conseils d'enfants, d'une relation directe entre les jeunes élus et les élus adultes, ce n'est souvent pas le cas. Souvent il y a des médiateurs, qui sont des animateurs de conseils. Alors ce sont des animateurs qui sont des agents municipaux ou d'autres animateurs, mais quand je parle d'animateurs, j'y inclus même l'élu qui s'en occupe. Parce que les enfants ne distinguent plus l'élu de l'animateur, de l'adulte, en fait. Pour lui, c'est un tout. Et l'adjointe au maire ou l'adjoint au maire qui s'en occupe, il ne le voit plus comme un élu. C'est un animateur, finalement, d'un groupe d'enfants. Par contre, les enfants sont très demandeurs d'une relation directe avec le maire, qui est finalement le seul à encore incarner vraiment l'élu pour l'enfant.

P.B. Quel est l'optimisme par rapport à ces structures ? Comment peuvent-elles évoluer ? C'est quand même des écoles de citoyenneté ? Parce que là on est quand même resté dans des limites de communication ?

M.K. Je crois que, même si c'est limité, ça a le mérite d'exister. Même si effectivement, contrairement aux discours qui sont proférés, que les enfants représentent toute la jeunesse de la commune, parce que, souvent, il y a un petit glissement, on ne dit pas que les enfants ne représentent que leur classe d'âge, on dit qu'ils représentent tous les enfants, et après, toute la jeunesse de la commune. Et comme ça, par un petit groupe d'enfants, on considère que toute la jeunesse est représentée. Ce qui n'est évidemment pas le cas, puisque les enfants élus, en plus, ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble des enfants de la commune, même si certaines municipalités font des efforts pour essayer de favoriser, par certaines méthodes, la représentation d'enfants défavorisés, qui n'auraient pas *naturellement* eu le moyen de se présenter ou alors de se faire élire dans ce genre de structures. Mais disons que ça a le mérite d'exister. Je pense que le travail qui est fait par les animateurs, qu'ils soient élus ou qu'ils soient professionnels, est très utile, est très bien fait, en général par rapport à ceux que je connais. Ma critique ne s'adressait pas du tout à la qualité du travail qui est fait avec les enfants. Et il y a une autre chose qui est importante, c'est que, même si les élus adultes, même si le maire en tire un profit personnel au niveau de la commune, il se voit obligé, pour en tirer profit, de réaliser des choses concrètes dans la commune, et visibles dans la commune. Donc si vous voulez, les jeunes élus et les enfants élus en tirent également profit, parce qu'ils ont derrière eux une machine municipale et une volonté politique, qui va faire que leurs projets vont avancer.

P.B. Le détournement politique... On en parle, c'est souvent un peu sous-jacent.

M.K. Oui, alors le détournement politique, moi, j'aimerais rassurer un peu les gens, la plupart du temps, c'est obligatoire, c'est normal, même, ça fait partie de la vie politique locale. Quand un maire met en place un projet municipal, il faut qu'il en ait un profit, quelque part électoral aussi. Mais il ne faut que ce profit électoral noie le profit pour les enfants. L'intérêt, à la rigueur, pédagogique, la qualité de l'intervention, la qualité des projets qui vont être mis en

place. Un autre exemple : lorsque des projets ont été mis en place par des enfants, si on ne retient que les projets les plus médiatiques qui vont faire mousser la mairie, au détriment d'autres projets qui seraient peut-être tout aussi importants, mais qui ne sont pas visibles, qui sont plus dans les coulisses, des choses concrètes, petites, je crois que c'est dommage, si on privilégie trop l'aspect médiatique, pour les raisons que vous connaissez : il faut pouvoir *rendre visible* l'action du conseil municipal enfant dans la commune. Et en même temps, il faut quand même que ce conseil municipal des enfants soit visible dans la commune pour son propre intérêt, pour que la commune, pour que les habitants le voient de manière positive et l'encouragent. Au bénéfice aussi des enfants. [Mais ça peut provoquer aussi des réactions contraires.] Dernièrement, j'ai encore discuté avec un groupe de jeunes et d'associations de jeunes dans une commune, qui s'insurgeaient contre ce type de pratiques, parce qu'ils considéraient que, par le fait qu'il y ait un conseil d'enfants, on ne fait plus rien pour les autres. Ou on fait moins pour les autres. Et qu'un projet proposé par des enfants, même s'il est parfois un petit peu utopique, on va le réaliser, au détriment parfois d'une subvention minime, une augmentation de subvention pour telle ou telle association.

P.B. Justement, le conseil municipal d'enfants, on va parler de la cité maintenant. A votre sens, quel est son rôle par rapport à la cité, comment peut-il être perçu par des gens totalement, entre guillemets encore une fois, ignares du monde politique et du fonctionnement de la démocratie. Ca serait presque l'inscription du conseil municipal d'enfants dans la cité.

M.K. Mais... la cité... au sens...

P.B. Au sens « ville »...

M.K. Au sens « habitants » ?

P.B. Habitants, oui.

M.K. Il faut bien savoir que, même si j'ai parlé d'un groupe d'enfants, derrière le groupe d'enfant, il y a quand même les parents, qui sont souvent très fiers que leur enfant soit « conseiller municipal », même si ce n'est que conseiller municipal « enfant »... leurs parents proches, leurs voisins... Ca touche plus que simplement les enfants qui y participent. J'ai interviewé une ancienne conseillère municipale enfant, qui est devenue conseillère municipale adulte à Schiltigheim, qui me disait qu'elle avait tout un « fan-club » autour d'elle. C'est à dire que ses parents étaient derrière elle pour la motiver, pour la faire participer aux réunions, et en tiraient une certaine fierté, du fait qu'elle s'implique etc. Donc, si vous voulez, ça touche un peu plus que simplement les enfants qui y participent, mais au-delà des parents, et de quelques voisins peut-être, il y a une certaine indifférence qui m'a été confirmée par certains maires que j'ai interviewés. Une indifférence de la population. Qui est la même indifférence propre, toujours, à la même démocratie représentative. On s'intéresse – et encore, une partie de la population de plus en plus faible – s'intéresse aux élections municipales, et puis ensuite, on s'en désintéresse totalement. Le problème, c'est que même les élus adultes qui essaient de créer un dialogue avec les habitants se cassent le nez là-dessus, parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un intérêt suffisant de la plupart des catégories d'habitants dans leur commune. Les gens ne s'intéressent pas à la politique ! Avec toute l'ambiance des « affaires » politiques qui sont hyper-médiatisées, il y a une méfiance de plus en plus grande, et je crois que les conseils d'enfants participent d'une volonté générale d'élus locaux de revaloriser la politique. La politique locale, soi-disant proche du citoyen, qu'ils veulent donc effectivement, à travers ce conseil d'enfants, valoriser.

P.B. J'ai une dernière question. J'aimerais avoir votre point de vue très personnel, presque votre croyance par rapport à ces conseils municipaux enfants.

M.K. Mes « croyances » ? Alors je sors du rôle de sociologue...

P.B. Votre position personnelle...

M.K. Ecoutez, ma position, elle est très claire en fait. C'est parce que je ne suis pas que sociologue, je suis également, professionnellement, je travaille à la Direction Départementale Jeunesse et Sports du Haut-Rhin, et, depuis que j'y suis, depuis 12 ans, j'ai aidé des élus adultes, des maires, des adjoints, à monter des projets de conseils municipaux d'enfants et de jeunes de qualité, enfin que j'estime être de qualité, c'est à dire où il y a effectivement un travail de partenariat, j'ai monté des formations d'élus adultes pour les aider à mieux comprendre tous les enjeux qui sont derrière, essayer de favoriser les enjeux pour les enfants, au détriment d'enjeux politiques, qui sont toujours existants, mais qu'il faut accepter pour ne pas se laisser submerger par ça. J'interviens quasiment toujours avant qu'ils ne soient mis en place. Et si un maire me dit : « je veux que dans deux mois, le conseil d'enfants soit mis en place », soit, s'il continue à persévérer dans cette idée, je refuse de participer à la mise en place de ce conseil, soit j'essaie de prendre au moins six mois pour réfléchir avec son équipe municipale, pour réfléchir avec des partenaires que sont les enseignants, que sont les associations, que sont les parents d'élèves ou d'autres intervenants de la commune, d'autres acteurs sociaux locaux, et il faut d'abord réfléchir à la question, il faut savoir : « qu'est-ce qu'on veut ? ». Je travaille toujours avec eux la motivation de départ. Il ne faut pas seulement parler d'éducation à la citoyenneté, c'est trop vaste. Il faut aller plus à fond vers : qu'est-ce qu'on veut réellement mettre en place avec ce conseil d'enfants ? Est-ce qu'on veut les éduquer ? Est-ce qu'on veut leur apprendre ce que c'est qu'une commune ? Leur faire une leçon d'instruction civique sur le conseil municipal ? Ou alors est-ce qu'on veut les impliquer dans des projets concrets ? Est-ce qu'on les considère comme déjà citoyens ou futurs citoyens ? Moi, je n'ai jamais voulu imposer une façon de voir aux élus. C'est *leur* façon de voir. De toute façon, si j'imposais ma façon de voir, très tôt la leur reviendrait à la charge. Et ça noierait tout le travail de partenariat qui aurait été mené. Moi, je veux surtout que les élus disent clairement et par écrit ce que eux attendent d'un conseil municipal d'enfants. Avant d'aller voir les partenaires. Et que eux aussi mettent par écrit ce que eux attendent d'un conseil municipal d'enfants. Et voir quels sont les moyens de trouver un partenariat entre eux. Pour que plus tard, des mois, des années plus tard, il n'y ait pas d'équivoque par rapport au projet qui était vraiment voulu par les uns et par les autres.

P.B. Qu'est-ce que vous voulez, vous ? Votre intime conviction par rapport aux conseils municipaux d'enfants ?

M.K. C'est ce que je vous disais, moi, je n'ai pas à me positionner. Parce que se positionner par rapport à une idée de conseil municipal d'enfants, c'est se positionner politiquement. C'est ce que j'ai démontré dans ma thèse. Alors, si vous voulez, j'ai des idées sur la politique. Mais je suis d'avis qu'il faut aider chacun dans son enracinement politique, dans son enracinement local, à mener des choses de qualité. Et je n'ai pas à dire à un élu de droite, il faut que vous ayez des idées comme ci comme ça en lui faisant croire que ce sont des idées à lui, et en fait ce sont des idées de gauche, et je n'ai pas à imposer à un élu de gauche une vision qui serait autre que la sienne. Il faut qu'il réfléchisse à sa volonté. Je ne suis pas élu. Je n'ai pas à mettre en place un conseil d'enfants. J'ai à aider une volonté politique à s'affirmer et à se concrétiser, et surtout dans un partenariat avec des acteurs sociaux locaux.

P.B. Mais vous avez quand même un souhait ou un désir ou quelque part vous voyez quand même le conseil municipal enfant idéal ou ce qu'il devrait être ?

M.K. Non. Pas vraiment. Je crois que j'ai montré par mon engagement professionnel que je souhaite, comme les élus, comme les associations qui s'occupent de ça, je souhaite que ça se développe. Mais qualitativement. Et je crois que l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, une de ses missions, c'est améliorer la qualité de ces conseils.

P.B. D'accord. Merci.